

Masculin/ Féminin

Objectifs de la structure CAF waterpolo

Développement des jeunes joueurs.es vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueurs.es pour une carrière future

A - Le groupe CAF :

Niveau de l'équipe 1 du club support

Inscrite en Elite ou N1 (ou N2 en masculin)

Une équipe masculine dans une de ces 3 divisions donne droit à 1 CAF (mixte).

Une équipe féminine dans une de ces 2 divisions donne droit à 1 CAF (mixte).

Possibilité d'avoir 2 CAF sur la même structure si 2 équipes (H/F) répondent à cette exigence.

Public concerné

U14 national

Effectif maximal

18 joueurs.es max (u14)

Niveau de pratique

Participer en équipe constituée au meilleur niveau de championnat fédéral.

Encadrement auprès des sportifs

1 référent coordonnateur de la formation des joueurs.es au sein du club support du CAF.
(Responsabilité administrative et financière).

1 entraîneur à minima BP ou MSN, (ou DEJEPS). Ou à défaut régulièrement inscrit en formation.
(Responsabilité sportive).

Avoir auprès du groupe :

1 médecin référent

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique ou, à défaut, une personne référente et qualifiée sur la préparation

physique

1 kinésithérapeute référent

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CA

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

5 entraînements dans l'eau / semaine (7h30)

1 entraînement à sec (PPG, prophylaxie, mobilité)

Stages pendant les vacances scolaires

Installations, équipements

Bassin de 25x15m a minima

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement. Le club en lien avec les établissements scolaires doit être en mesure de proposer des aménagements horaires et des heures de soutiens scolaire pour les élèves les plus en difficultés.

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, classe sport-études, etc.)

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR (ou commission sportive de la ligue)

Les structures d'accès ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'État via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

Une présentation annuelle du projet du CAF devra être l'occasion de présenter à la Fédération les parcours individualisés proposés à chaque joueur du CAF.

Participation des entraîneurs aux formations proposées par la FFN et la Ligue.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité administrative et financière)

Le CAF doit disposer d'un référent, administratif qui a pour missions principales :

- Les inscriptions /le suivi des démarches des joueurs.ses sur PSQS.
- Le suivi de la scolarité en lien avec les établissements scolaires et les parents.
- Adresser tous les trimestres à la FFN, un bilan relatif à la situation sportive et scolaire des joueurs.ses du CAF.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux joueurs.

Différentiation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

Le coordonnateur doit transmettre à la FFN les diplômes, qualifications, attestation d'honorabilité et cartes professionnelles à jour de l'ensemble des personnes intervenants dans le cadre du CAF

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement catégories jeunes du club, de ce fait, sous la responsabilité du président du club qui accueille de groupe d'entraînement « CAF ».

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe de jeunes formés localement

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté (lutte contre toute forme de violence et de discrimination).